

LA JEUNESSE NIGÉRIENNE COMME ACTEUR DE CHANGEMENT :

ACCOMPAGNER
LA FORMATION
ET L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES
JEUNES DES RÉGIONS
D'AGADEZ ET DE ZINDER

NIG/801 - AFIP

Mai 2021



Agence luxembourgeoise pour la
Coopération au développement

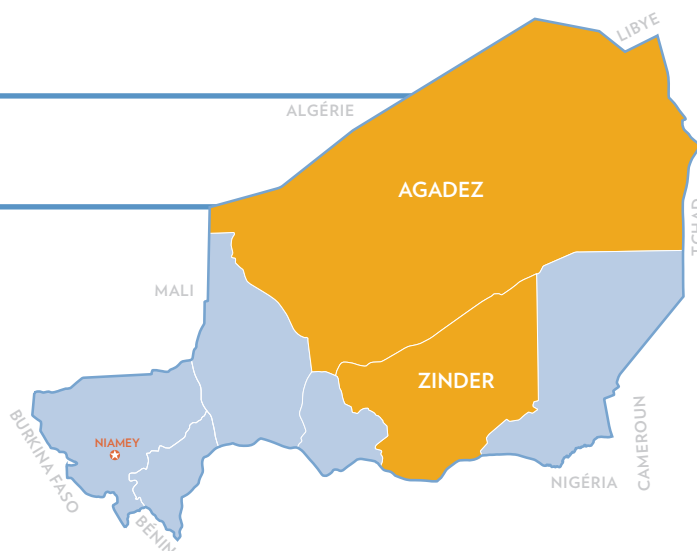


Ministère des Enseignements
professionnels et techniques



Projet financé par
l'Union européenne

SOMMAIRE



INTRODUCTION	4
Présentation du projet	4
Nature du document	4
Objectifs du document	5
CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE L'APPROCHE	6
DESCRIPTION DES ÉTAPES	8
Identification des filières / Planification des actions de formation – insertion	8
Identification des jeunes	10
Identification des structures d'accueil	11
Formation	11
Insertion à travers un emploi salarié	13
Insertion via l'entrepreneuriat	14
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	17

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

BAGRI	Banque agricole du Niger
CFP	Centre de formation professionnelle
CMANI	Chambre des métiers de l'artisanat du Niger
CR	Conseil régional
CRA	Chambre régionale d'agriculture
DRA	Direction régionale de l'agriculture
DREPT	Direction régionale de l'enseignement professionnel et technique
EFPT	Éducation et formation professionnelle et technique
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
MEP/T	Ministère des Enseignements professionnels et techniques
ONEF	Observatoire national de l'emploi et la formation
ONG	Organisations non-gouvernementales

6 982

jeunes formés et/ou insérés via les appuis déployés par cette intervention pour une cible finale fixée à 7 000 jeunes.

41%

de jeunes, dont l'âge est inférieur ou égal à 30 ans, insérés sur le marché de l'emploi dans une activité en rapport avec leur domaine de formation dans l'année qui suit leur formation, dont 45 % de femmes.

96%

des jeunes sortant de l'Éducation et formation professionnelle et technique (EFPT) bénéficiant d'une formation professionnelle qualifiante pour les quatre vagues de formation confondues dont 42 % de femmes.

99%

des employeurs des jeunes formés et embauchés entre 2018 et 2019 satisfaits par leurs compétences acquises lors des formations.

4

structures régionales appuyées en matière de pilotage et de gestion dans le cadre de cette intervention, à savoir les deux directions régionales de l'EFPT (DREPT) et les deux antennes régionales du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA).

2

comités *ad hoc* (apprentissage et insertion) mis en place pour assurer une organisation efficace et multi-acteurs des formations techniques et de l'insertion professionnelle à destination des jeunes bénéficiaires du projet.

DÉFINITIONS

CAPITALISATION

En réponse à l'urgence sociale et sécuritaire au Niger, le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union européenne finance le processus au cours duquel un acquis de l'expérience est transformé en connaissance partageable avec d'autres. (Zutter [1995, p.36]).

BONNE PRATIQUE

Une pratique ayant fait ses preuves et permis d'obtenir de bons résultats et qui est dès lors recommandée comme modèle (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture).

INSERTION

Processus qui permet à un individu, ou à un groupe d'individus, d'entrer sur le marché du travail dans des conditions favorables à l'obtention d'un emploi.

LEÇON APPRISE

Une leçon apprise est une synthèse des connaissances ou de la compréhension qui résultent d'une expérience positive ou négative pouvant servir pour d'autres contextes et/ou reproductible (programme du Fonds pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement).

EMPLOYABILITÉ

Le terme « employabilité » se rapporte aux compétences et aux qualifications transférables qui renforcent la capacité d'un individu à tirer parti des possibilités d'éducation et de formation qui se présentent pour trouver un travail décent et le garder, progresser dans l'entreprise ou en changeant d'emploi, ainsi que s'adapter aux évolutions de la technologie et des conditions du marché du travail » (OIT). L'employabilité est l'un des principaux résultats de l'éducation et d'une formation de qualité, comme partie intégrante et coordonnée d'un ensemble d'autres politiques. L'employabilité d'un individu se construit grâce à plusieurs composantes.

Le rôle des individus dans la construction de leur propre employabilité, et au delà, de leur « développement personnel », se voit ainsi de plus en plus reconnu.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

L'EFPT ont pour objet l'acquisition de connaissances et de compétences pour le monde du travail. Tout au long de l'histoire, on a utilisé divers termes pour décrire certains éléments maintenant considérés comme constituant l'EFPT : formation par apprentissage, enseignement professionnel, enseignement technique, enseignement professionnel et technique (EPT), formation professionnelle, formation et enseignement professionnels (EFP), enseignement professionnel technique, formation des travailleurs, formation professionnelle de la main-d'œuvre, etc. Certains de ces termes relèvent d'un usage géographique spécifique (UNESCO).

INTRODUCTION

Présentation du projet

En réponse à l'urgence sociale et sécuritaire au Niger, le projet NIG/801, mis en œuvre par LuxDev avec la contribution de l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, contribue au développement socio-économique des régions de Zinder et d'Agadez par le biais de la formation, de l'amélioration de l'employabilité des jeunes et de leur insertion professionnelle dans le tissu économique local.

L'intervention s'inscrit dans la stratégie de développement de l'EFPT du ministère des Enseignements professionnels et techniques (MEPT) et collabore directement avec ses démembrements régionaux, à savoir les DREPT et les antennes régionales du FAFPA. L'action est aussi en ligne avec les priorités du Fonds fiduciaire d'urgence créé pour favoriser la stabilité et la prise en compte des causes de la migration irrégulière et le déplacement de personnes en Afrique.

Les bénéficiaires cibles sont en priorité les jeunes filles et garçons des deux régions concernées, âgés de 15 à 30 ans, ruraux et déscolarisés ou faiblement scolarisés.

Démarré en novembre 2016 pour une durée initiale de 36 mois¹, le projet est structuré autour de deux résultats complémentaires.

Résultat 1 : « le pilotage de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques au niveau central et surtout régional est amélioré » a pour but de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des démembrements régionaux en charge de l'EFPT en vue de l'opérationnalisation de la politique sectorielle par un appui conseil placé auprès des directeurs régionaux en charge de l'EFPT.

Résultat 2 : « l'accès des jeunes à une formation diversifiée et aux mesures d'accompagnement favorisant l'insertion professionnelle est amélioré » se propose d'appuyer 7 000 jeunes filles et garçons à travers des actions de transfert de compétences professionnelles et/ou d'insertion professionnelle.

Nature du document

La présente fiche d'expérience se veut être un document faisant le bilan et tirant les leçons apprises de l'expérience d'appui à la formation et à l'insertion de jeunes ruraux déscolarisés et non scolarisés promue par le projet NIG/801 dans les régions d'Agadez et de Zinder entre novembre 2016 et novembre 2020. Elle est le fruit d'une analyse de différents rapports, documents, études et échanges ayant jalonné la vie du projet. Parmi les principaux documents/événements ayant contribué à la rédaction de la présente note, on peut citer :

- les différents comités de pilotage du projet et les compte rendus y afférents précisant les principales conclusions et recommandations ;
- le rapport de l'évaluation à mi-parcours du projet réalisée en septembre 2018 et le rapport de l'évaluation finale organisée en octobre 2020 ;
- les rapports des différentes enquêtes d'insertion professionnelle des jeunes et la satisfaction des employeurs réalisées en novembre 2018, décembre 2019 et août/septembre 2020. Ces enquêtes ont permis de mesurer les indicateurs relatifs à l'insertion des jeunes et à la satisfaction des employeurs vis-à-vis des compétences acquises par les jeunes formés avec l'appui du projet. Des données complémentaires sur les modalités de rémunération des jeunes ont également pu être collectées ;
- le rapport de la mission d'échange avec les acteurs socio-économiques des régions d'intervention pour l'identification des filières porteuses (2018) ;
- l'atelier de restitution et de capitalisation ayant réuni à Agadez le 25 juin 2019 les principaux partenaires d'exécution (niveau central et régional) du NIG/801. Il s'agissait plus particulièrement des représentants du FAFPA, du MEPT, des chambres régionales d'agriculture (CRA), des chambres régionales des métiers de l'artisanat du Niger (CMANI), des conseils régionaux (CR), des gouvernorats des régions d'intervention, des organisations non-gouvernementales (ONG) partenaires pour le volet insertion et de la Banque agricole du Niger (BAGRI). L'objectif de cet atelier était double :
 - restituer les principaux résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme et de l'enquête sur l'insertion et la satisfaction des employeurs, et
 - réfléchir ensemble aux bonnes pratiques et leçons apprises du programme.

¹ La durée du projet a été prolongée deux fois de six mois, ce qui donne une durée globale de 48 mois.

- Les données collectées par ces deux études ont permis aux participants d'entreprendre un travail d'analyse et de capitalisation des leçons apprises. Des groupes de travail ont été formés pour répondre aux préoccupations soulevées et élargir le champ d'analyse en l'ouvrant au sous-secteur de la formation professionnelle et technique (FPT) (voir fiche d'expérience sur le site web de LuxDev).

FICHE D'EXPÉRIENCE

**APPROCHE
INTÉGRÉE DE
FORMATION-
INSERTION
PROFESSIONNELLE
DE LA JEUNESSE
DÉSCOLARISÉE
AU NIGER**

NIG/801 - AFIP



Objectifs du document

Le sous-secteur de l'EFPT est appelé à assurer un rôle important dans la promotion et la qualification des jeunes nigériens. La structuration du secteur autour d'outils fondamentaux (partenariats, fonds de formation, cadre de qualifications et certification) est un préalable au développement quantitatif, mais aussi qualitatif de l'offre de formation. Le gouvernement entend mettre l'accent sur les formations en alternance et les formes rénovées de l'apprentissage traditionnel, en direction du secteur informel de l'économie, encore prédominant. À cet égard, il convient de rappeler que, dans le cadre de la révision de la politique sectorielle avec l'élaboration du Plan de transition pour le secteur de l'éducation et de la formation, l'apprentissage a été retenu comme la stratégie prioritaire dans l'EFPT pour la période 2020-2022.

Au-delà de la capitalisation des expériences du projet NIG/801, le présent document pourrait également orienter la formulation de nouvelles activités portées par la Coopération luxembourgeoise et les partenaires techniques et financiers impliqués dans le secteur, mais aussi l'identification des pistes de réflexion à prendre en considération par les partenaires nationaux. À cet égard, il s'agit en particulier de la question de l'insertion des jeunes formés dans l'environnement économique du pays qui représente un véritable défi à relever par l'état nigérien dans les années à venir.



CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE L'APPROCHE

Au Niger, la tranche des 15-25 ans comprend environ trois millions de personnes dont plus de 900 000 dans les régions d'Agadez et Zinder. Confrontés au chômage, au sous-emploi, à l'accès difficile au foncier ou aux ressources de production agricole, aux faibles opportunités de formations professionnelles et à la réticence des institutions financières à octroyer des prêts, ces jeunes sont souvent désœuvrés, et par conséquent, des proies faciles pour le marché lucratif lié à l'immigration irrégulière ou candidats pour cette dernière.

Le projet NIG/801 possède la spécificité de proposer un continuum d'interventions qui va de la sélection des filières à la formation des jeunes puis à l'insertion effective dans le tissu socio-économique de leur terroir. Cette approche intégrée formation-insertion est composée de plusieurs étapes et est soutenue par un réseau d'acteurs aux rôles et responsabilités prédéfinis :

- les services déconcentrés du MEPT (DREPT de Zinder et DREPT d'Agadez) : en plus de leur mission régalienne de pilotage de l'EFPT au niveau régional, les deux structures ont accompagné le renforcement des capacités pédagogiques des formateurs des centres de formation publics et privés, encadré l'harmonisation du matériel de formation et le suivi-évaluation des actions de formation offertes aux jeunes ;
- le FAFPA (antennes régionales FAFPA de Zinder et d'Agadez) : a assuré la coordination des activités relatives aux formations techniques des jeunes, que sont l'identification des jeunes, la contractualisation avec les opérateurs de formation, la mise à disposition des matériels de formation et des équipements auprès des ateliers des maîtres d'apprentissage, l'assurance qualité des formations déroulées ainsi que le suivi de l'insertion des jeunes à travers un emploi salarié ;
- les collectivités territoriales (CR et mairies) : elles étaient en charge de la supervision et de la coordination des acteurs régionaux intervenant dans l'insertion des jeunes en vue de l'appropriation des résultats, de la capitalisation de l'expérience et de la pérennisation des acquis dans une optique aussi de responsabilisation dans le cadre du processus de décentralisation en cours ;
- les organisations faitières ou chambres consulaires : les CRA et CMANI, selon le domaine ou filière concerné, ont accompagné le suivi post-insertion des jeunes insérés à travers l'emploi salarié afin de veiller à l'effectivité, à la qualité et à la durabilité de l'insertion de chaque jeune inséré dans les ateliers / entreprises employeurs ;
- les opérateurs locaux publics et privés de formation : ils ont assuré plus particulièrement le déroulement des actions de formations, l'encadrement des stages pratiques et la participation à l'accompagnement des jeunes insérés à travers l'emploi salarié ;
- les ONG locales : elles étaient en charge du suivi et de l'appui conseil de proximité des jeunes formés avec l'appui du projet dans le processus de conception de projets d'entreprise (individuels et collectifs), d'élaboration des plans d'affaires y afférents, de constitution des dossiers de demande de financement et de la mise en œuvre des dossiers retenus pour financement ;
- les institutions financières (BAGRI) : la BAGRI était le principal partenaire de cofinancement et de gestion financière des projets soumis par les jeunes promoteurs.

Afin de permettre à ces différents acteurs de mieux jouer leurs rôles, un bon nombre d'actions s'alignant le plus justement possible à leurs besoins et visant le renforcement de leurs capacités ont été menées :

- un appui-conseil continu a été apporté aux structures partenaires (DREPT, FAFPA, CR) en charge du pilotage, de la coordination et de la mise en œuvre de l'EFPT au niveau régional ainsi qu'aux autres partenaires (CRA, CMANI, ONG locales), notamment à travers l'assistance technique du projet qui a accompagné lesdits partenaires dans :
 - l'organisation et la mise en œuvre des activités du projet déléguées à ces derniers (organisation et suivi régulier des formations, évaluation des acquis, suivi de l'insertion, etc.), et
 - la préparation de documents techniques relatifs à des activités régaliennes desdites structures (planifications annuelles, rapports techniques, missions de supervision, etc.) ;

- l'accompagnement de la mise en œuvre d'un plan intégré de renforcement des capacités des structures régionales partenaires (DREPT, antennes régionales FAFPA, CR, etc.) dont les mesures prioritaires réalisées sont :
 - des appuis en équipements divers et au fonctionnement,
 - l'opérationnalisation du cadre régional de concertation des acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi,
 - la mise à disposition des ressources humaines additionnelles et de moyens logistiques,
 - le renforcement des capacités individuelles des personnels de la DREPT et des antennes régionales du FAFPA sur les thématiques diverses telles que le genre, la gestion axée sur les résultats, le suivi-évaluation et les procédures de passation des marchés publics, et
 - l'appui aux comités *ad hoc* régionaux formation et insertion ;
- le renforcement des capacités pédagogiques des formateurs des centres de formation et l'harmonisation des matériels de formation destinés aux apprenants des deux régions.

Malgré quelques difficultés rencontrées dont la non-stabilité (changements réguliers et non planifiés) des personnels des structures partenaires, la faiblesse, en nombre et en qualité, des ressources humaines à leur disposition, ces différents acteurs ont pu apporter une contribution significative à la mise en œuvre de l'approche intégrée formation – insertion prônée par le projet. Par ailleurs, des faiblesses existent aussi en termes organisationnels notamment au niveau des DREPT qui, mis à part un arrêté qui en définit le rôle et la composition, ne disposent pas de textes liés à leur fonctionnement interne. À ce niveau, la Coopération luxembourgeoise, à travers le programme NIG/024, a accompagné les DREPT dans toutes les régions pour disposer d'un manuel de procédures.

FACTEURS DE SUCCÈS

- le plan intégré de renforcement de capacités des structures partenaires élaboré selon une approche participative et répondant à leurs besoins réels a rencontré une forte adhésion des responsables desdites structures qui se sont investis dans sa mise en œuvre ;
- l'émergence, au sein des structures partenaires, d'un personnel relativement jeune, assoiffé de méthodes de travail innovantes et d'un environnement professionnel stimulant, a été un atout pour l'appropriation et la pérennisation des actions menées.

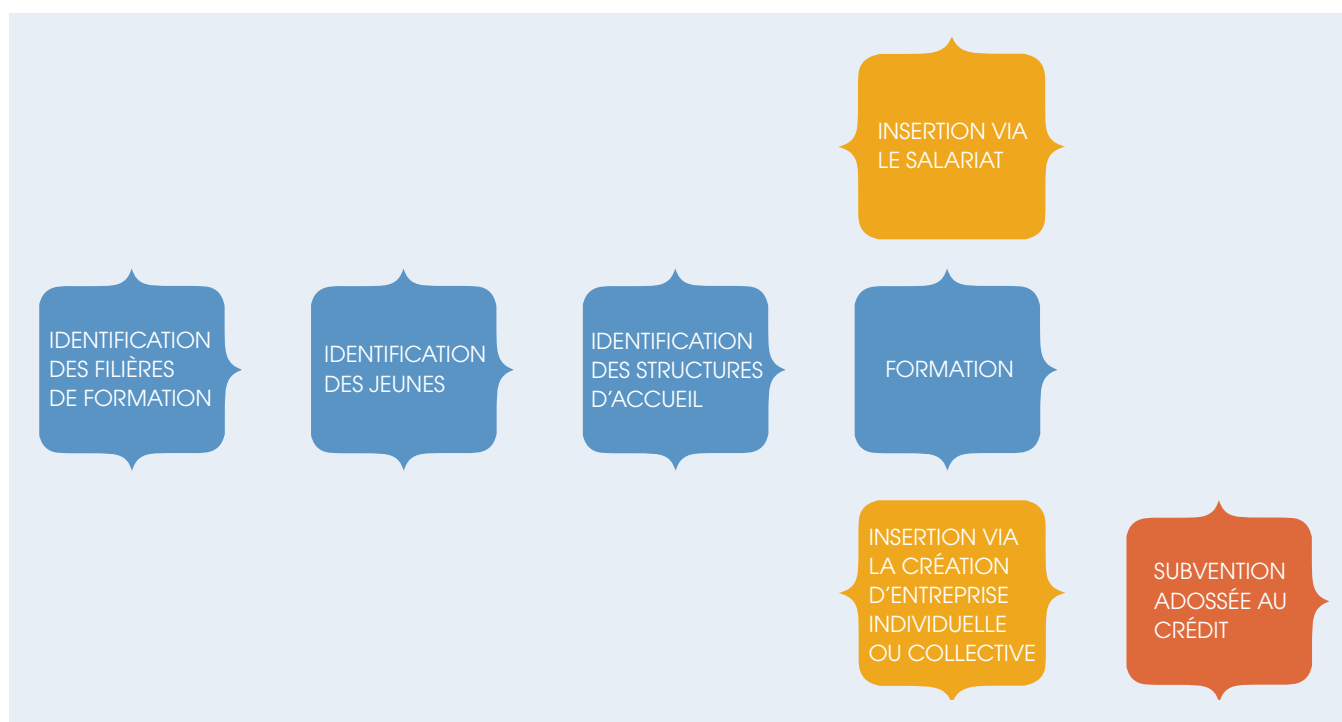


DESCRIPTION DES ÉTAPES

Le renforcement des capacités des acteurs effectué devait permettre ou contribuer à l'atteinte des objectifs du projet en termes d'amélioration de l'employabilité de plus de 7 000 jeunes filles et garçons avec au moins 3 500 jeunes formés à insérer directement dans les ateliers pour un emploi salarié et 3 500 autres à orienter vers l'entrepreneuriat. En effet, pour une meilleure insertion des jeunes dans le tissu économique de leurs régions, le projet NIG/801 a opté pour deux modes d'insertion : l'insertion à travers un emploi salarié et l'insertion à travers l'appui à la conception et à la mise en œuvre de projets de microentreprise collectifs et individuels (subvention adossée à un crédit).

Le dispositif de formation était donc articulé au dispositif d'insertion des jeunes. Plus de 50 % des jeunes formés et certifiés devant être insérés dans les ateliers ou unités de production / prestation de services où ils ont fait leur stage pratique et le 50 % restant devant être appuyé pour une insertion via la création de microentreprises (auto-emploi).

Le continuum entre formation et insertion des jeunes promu par le projet NIG/801 est composé de différentes étapes, telles que présentées dans le schéma ci-dessous et dans les prochains chapitres.



Identification des filières de formation

Le projet a responsabilisé les acteurs locaux et les bénéficiaires dans l'expression des besoins en formation et l'identification des filières porteuses, en privilégiant une approche multi-acteurs.

Ainsi, une mission d'échanges avec les acteurs socio-économiques a pu être réalisée afin d'analyser les besoins en matière de compétences et de qualifications des ressources humaines dans les secteurs économiques des deux régions d'intervention et de déterminer les filières porteuses autour desquelles les formations 2018/2019 et 2020 se sont organisées. Les résultats de cette mission ont été validés par les participants aux ateliers régionaux organisés à cet effet² et ont dégagé 19 filières différentes qui ont été proposées aux jeunes, en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes :

² Participants aux ateliers : les DREPT, FAFPA, CR, Chambres professionnelles (Artisanat, commerce et industrie, agriculture), les directions régionales techniques (Agriculture, élevage, artisanat, commerce, développement communautaire, ANPE), les gouvernorats, le conseil des jeunes, les fédérations faitières ainsi que 15 maires pour Agadez et 55 maires pour Zinder.

- quatre filières du domaine agro-sylvo-pastoral (embouche, maraîchage, transformation des produits agroalimentaires, transformation et conservation des produits laitiers) ;
- sept filières du domaine de l'artisanat (coiffure, couture, Informatique / infographie, menuiserie bois, menuiserie métallique / aluminium, tricotage et vannerie) ; et
- huit filières du domaine « industriel et services » (chauffeur/dépanneur, électricité en bâtiment, électricité automobile, énergie solaire, mécanique moto-motopompe, plomberie, restauration et vulcanisation).

Le travail de sélection des filières a donc consisté à reprendre les propositions des maires et à appliquer les critères objectifs liés au financement du NIG/801, tout en gardant un esprit critique lié à la pertinence des filières, aux actions de formations déjà effectuées et aux enseignements tirés par le FAFPA quant à leur mise en œuvre (existence des ateliers des maîtres d'apprentissage).

Lors des ateliers régionaux, chaque commune a dressé ses filières prioritaires (de la priorité n°1 à 13) en fonction du quota d'actions qui lui étaient attribuées. Le nombre d'actions de formation attribuées à chaque commune a été calculé en fonction du poids démographique de la commune. À titre d'exemple les communes urbaines se sont trouvées avec plus de 20 actions de formations des différentes filières et les communes rurales entre quatre et huit actions de formation. Chaque commune a validé les filières qu'elle jugeait plus porteuses et en fonction du nombre d'actions qui lui étaient attribuées sans perdre de vue les quotas fixés par le projet (50 % domaine ASP, 36 % artisanat et 14 % industriel). Les filières qui n'ont pas été retenues sont : commerce-gestion, maintenance électronique, aviculture et techniques d'agriculture.

La duplication des actions entre communes voisines a pu être évitée grâce à la tenue de sessions de concertation du cadre régional des acteurs de la formation et de l'insertion professionnelle. Le NIG/801 a soutenu la redynamisation de ce dernier à travers la tenue régulière des sessions trimestrielles de concertation.

Pistes de réflexion / amélioration

- des changements étant susceptibles d'intervenir au niveau de l'environnement socioéconomique des deux régions, les études sur les besoins en matière de compétences et de qualifications des ressources humaines dans les secteurs économiques des deux régions et sur la détermination des filières porteuses devraient être actualisées tous les deux ans ;
- dans le cadre du projet NIG/801 cet exercice collaboratif et participatif d'identification des filières a été mené avec l'appui d'un cabinet externe. Toutefois, en vue d'une meilleure appropriation des résultats de ce type d'études surtout par le MEPT, il serait préférable d'envisager une collaboration avec l'Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF), organe habilité pour la réalisation d'enquêtes et études dans le sous-secteur.

Facteur de succès

- la consultation de l'ensemble des acteurs et de concertation entre mairies a permis de déterminer les besoins socioéconomiques locaux. C'est ainsi que l'essentiel des actions de formation retenues relève du domaine de l'économie rurale et/ou est en adéquation avec les besoins d'optimisation des revenus des populations, tels que consignés dans les Plans de développement régionaux d'Agadez et de Zinder ;
- la concertation entre les mairies a permis d'éviter la duplication et a favorisé la diversification des actions de formation dans les espaces intercommunaux. Ce procédé est favorable à une insertion effective en évitant la saturation desdits espaces dans les mêmes métiers/services et en assurant la diversification des offres.

Identification des jeunes

L'identification des jeunes bénéficiaires des actions de formation s'effectue à deux niveaux.

Au niveau des Plateformes d'orientation jeunesse et des Espaces d'orientation jeunesse³

Dans les communes disposant de ce type de structures, l'identification des jeunes est réalisée par les conseillers de ces dispositifs, en collaboration avec le conseil des jeunes. La mairie valide la liste des jeunes identifiés et la soumet aux membres du comité *ad hoc*, qui à son tour valide la liste en fonction des critères préétablis. Une fois validée, la liste est affichée au niveau des locaux des mairies respectives.

Les Plateformes d'orientation jeunesse et les Espaces d'orientation jeunesse sont des dispositifs pertinents qui répondent à la problématique de l'emploi et de l'insertion des jeunes en apportant un service d'accompagnement individuel aux jeunes.

Dans le cadre des appuis du projet, les résultats suivants ont été atteints :

- 14 plateformes d'orientation et d'information des jeunes ont été créées et rendues opérationnelles (six à Agadez et huit à Zinder) ;
- 78 conseillers d'orientation (48 à Zinder et 30 à Agadez) ont été formés à mieux jouer leur rôle ;
- 4 630 jeunes (2 975 à Zinder et 1 655 à Agadez), soit environ 66 % des jeunes touchés par le projet, ont bénéficié des services des plateformes d'orientation créées et appuyées par le projet.

Au niveau des communes

- le FAFPA lance un avis de recrutement des jeunes au niveau de chaque commune concernée. L'avis responsabilise les mairies pour recevoir les candidatures dans un délai maximum de deux semaines. Les critères d'éligibilité des jeunes sont :
 - être âgé au minimum de 15 ans révolus pour l'inscription dans un programme d'apprentissage d'une durée de trois à six mois. Sauf cas exceptionnel et sur décision du contractant, la limite d'âge pour l'inscription est fixée à 30 ans,
 - être résident dans la commune où se déroulera la formation – insertion,
 - être jeune non scolarisé ou déscolarisé n'ayant aucune qualification ou occupation ou faiblement qualifié,
 - être un jeune ayant déjà une qualification et désirant se former en entrepreneuriat,
 - jouir d'une condition physique jugée suffisante pour exercer un métier,
 - disposer de l'accord des parents / tuteurs pour les jeunes mineurs ;
- un comité régional *ad hoc* est mis en place, composé de deux représentants du FAFPA et des représentants de la DREPT, de la CMANI, de la CRA, du CR et du projet NIG/801 ;
- le comité *ad hoc* effectue une mission d'identification des jeunes sur la base des fiches remplies par ces derniers et des critères retenus. Le comité donne une notation sur 20 (moyenne des notes des membres du comité) à chaque candidat et fait le classement des jeunes selon les filières et la note obtenue ;
- le comité *ad hoc* sélectionne le nombre d'apprenants à admettre dans une action de formation et constitue une liste d'attente de 25 % des effectifs inscrits dans la filière.⁴ Il faut noter que la liste des jeunes sélectionnée doit comporter au moins 35 % de jeunes filles au total ;
- le FAFPA consolide les données par commune et affiche les listes définitives (retenus plus liste d'attente) dans les locaux de la mairie ;
- le FAFPA partage les listes définitives avec les CR des jeunes.

Pistes de réflexion / amélioration

En vue de garantir la continuation des services de plateformes créées, le dialogue amorcé avec les communes qui les abritent pour que les ressources nécessaires à leur fonctionnement soient inscrites dans les budgets annuels desdites communes devrait se poursuivre. À ce niveau, un dialogue politique et un plaidoyer s'impose à un plus haut niveau pour que les ressources financières soient effectivement transférées aux collectivités territoriales, au risque de voir ces structures disparaître ou ne pas pouvoir être véritablement fonctionnelles.

Facteur de succès

L'action de soutien des plateformes est en parfait alignement avec la dynamique de décentralisation en cours dans le sous-secteur EFPT, avec notamment la responsabilité de la création et de la gestion des plateformes des jeunes scolarisés, déscolarisés et non scolarisés qui est dévolue aux communes.

³ Les plateformes d'orientation / insertion ont été introduites au Niger par la Coopération suisse. Le MEPT a décidé d'intégrer ces structures au sein de son dispositif dans l'objectif d'avoir une structure de ce type dans chaque commune (ou mieux dans chaque centre). Rappelons que l'orientation/insertion correspond à une compétence transférée aux collectivités territoriales. Cependant, jusqu'à ce jour, pour des questions budgétaires cela n'est pas encore effectif. Certains projets, comme le NIG/801, accompagnent la création de ces structures et assurent le RC des conseillers en charge de l'animation.

⁴ Le nombre de candidats par filière est habituellement fixé par le FAFPA à 20 dans le cadre des formations de type FIP.

Identification des structures d'accueil

L'équipe du projet, les DREPT, les antennes du FAFPA et la Fédération des artisans ont effectué des missions de prospection et de prise de contact avec les entreprises publiques, privées, les ateliers des maîtres d'apprentissage et les centres de formation en vue de cartographier les entités capables de former et d'insérer les jeunes.⁵

La sélection des opérateurs de formation se fait sur la base d'un avis à manifestation d'intérêt lancé par le FAFPA, invitant les opérateurs de formation publics et privés à présenter des propositions de formation et d'insertion.

Les dossiers des opérateurs de formation ayant répondu à l'AMI sont soumis au comité régional *ad hoc* (composé de deux représentants du FAFPA et des représentants de la DREPT, de la CMANI, de la CRA, du CR et du projet NIG/801) qui procède à l'analyse de conformité administrative et technique ainsi qu'à l'évaluation des propositions techniques et financières selon des critères bien définis.⁶

Les offres les plus avantageuses sur les plans technique et économique sont retenues pour contractualisation jusqu'à épuisement du montant disponible dans l'avis à manifestation d'intérêt. Dans leurs contrats avec le FAFPA, les opérateurs de formation doivent, à travers les maîtres d'apprentissage, fournir un programme de formation et d'insertion des jeunes dans lequel ils doivent déterminer le nombre de jeunes (50 % minimum) à insérer directement dans leurs entreprises et proposer un plan d'insertion pour les autres.

Pistes de réflexion / amélioration

- des actions de sensibilisation devraient être menées pour favoriser l'émergence des opérateurs de formation / formateurs de sexe féminin pour les filières traditionnellement réservées aux hommes telles que la menuiserie métallique, la mécanique moto-motopompe, la soudure et l'électricité bâtiment ;
- lors de l'analyse des offres des opérateurs, une attention particulière devrait être accordée au niveau de la qualification pédagogique des formateurs présentés. Il a été constaté en effet que certains formateurs expérimentés sur le plan technique présentaient des insuffisances au niveau des capacités pédagogiques. À noter cependant que cet aspect est dépendant d'une démarche plus institutionnelle et de longue haleine à mettre en place par les structures concernées en matière de renforcement de capacités pédagogiques des formateurs (formation initiale ou continue) ;
- poursuivre et renforcer la préparation et le suivi technico-pédagogique des formateurs réalisés par les inspecteurs pédagogiques des DREPT et approfondir plus largement les réflexions et les appuis en faveur d'une amélioration de la qualité des apprentissages dans le secteur de l'Éducation.

Facteur de succès

- la mise en concurrence de tous les opérateurs de formation publics et privés répondant aux critères définis permet de garantir une certaine qualité des opérateurs retenus ;
- l'implication des opérateurs de formation dans l'étape d'insertion des jeunes est également à considérer comme une innovation car elle stimule la création d'un lien direct entre le lieu de formation et celui de l'insertion du jeune ;
- dans le même sens, l'implication du FAFPA dans le volet d'insertion directe post formation via les différents opérateurs de formation avec lesquels il contractualise représente une démarche innovante et qui pourrait être mise à l'échelle au niveau du FAFPA. En effet, cela permet, déjà lors de la phase de sélection des opérateurs, d'avoir une vision « insertion » et de sélectionner les prestataires avec cet objectif à l'esprit.

Formation

Dans le cadre de la mise en œuvre des formations en apprentissage dual, les jeunes séjournent alternativement chez l'opérateur de formation et dans les ateliers/ entreprises/ chez les maîtres d'apprentissage pour les périodes de stage pratique.

Pour les formations de trois mois, les apprenants passent deux mois dans les centres de formation et un mois de stage pratique auprès d'un maître d'apprentissage. Les formations de six mois se déroulent en alternance à raison de deux semaines dans les centres et de deux autres semaines en atelier sous l'encadrement d'un maître d'apprentissage.

L'insertion peut être gérée par l'opérateur de formation de différentes façons :

- en intégrant le jeune en tant que salarié/membre de l'opérateur de formation ;
- en insérant le jeune auprès des maîtres artisans l'ayant accueilli pendant le stage ;
- en l'aidant à monter un projet de création d'entreprise individuelle ou collective.

⁵ Pour rappel, l'identification des filières a été réalisée directement par LuxDev à travers le projet NIG/801 alors que l'identification des structures d'accueil (maîtres d'apprentissage) est réalisée par le FAFPA, sur avis du comité régional de pilotage de la formation professionnelle par apprentissage.

⁶ Les critères sont notamment : opérateurs de formation reconnu par une autorité publique, désignation d'une personne de référence pour gérer l'action de formation, disponibilité d'au moins un formateur compétent par filière de formation et d'un remplaçant en cas de besoin, disponibilité d'une infrastructure suffisante pour abriter la formation, disponibilité d'un équipement et d'un outillage appropriés, prix par apprenti acceptable, etc.

Le FAFPA met en relation l'opérateur de formation et les trois ateliers retenus pour les stages des jeunes tout en précisant les clauses du contrat de prestation qui les lient.

La participation des femmes est plus difficile à obtenir que celle des hommes

Il a été constaté durant la mise en œuvre du projet que la charge de travail domestique que portent les femmes ne favorisait pas leur participation aux formations, notamment lorsque les dispositifs de formation sont éloignés de leurs lieux d'habitation. Par ailleurs, bien souvent, les maris et les parents s'opposent aux déplacements qui incluent de parcourir de longues distances pour permettre aux femmes de suivre ces formations.

De plus, pour la majorité, elles ont tendance à rester « cloisonnées » dans des filières en lien avec leur rôle, tel que défini par les normes de la société (vannerie, transformation – conservation – commercialisation, couture, coiffure, embouche, maraîchage). Cela restreint le champ de leurs possibilités, notamment en termes d'autonomie financière.

Dans les échanges eus, entre autres, lors de l'atelier de capitalisation tenu en 2019, des recommandations générales afin de mieux prendre en compte la dimension genre ont pu être identifiées :

- fixer des critères de parité à la participation aux ateliers ;
- inclure des femmes au sein des futurs comités communaux de la formation professionnelle par apprentissage ;
- si possible, rapprocher les lieux de formation des villages ;
- inciter les opérateurs de formation à recruter des femmes en tant que formatrices ;
- sensibiliser les femmes inscrites et leurs maris à l'importance de ne pas abandonner les formations si elles se marient ;
- mettre en place des mesures incitatives à l'endroit des employeurs.

Au terme du projet, 6 982 jeunes (4 375 à Zinder et 2 607 à Agadez) ont bénéficié de formations techniques. Parmi eux, 2 985 filles, soit 42,7 % des effectifs totaux, ont accédé aux formations et les ont achevées, dépassant ainsi la cible initiale fixée par le projet (35 % de filles au total).

Pistes de réflexion / amélioration

- les efforts amorcés de renforcement de capacités pédagogiques des formateurs des centres de formation devraient se poursuivre, notamment en ce qui concerne l'utilisation des outils d'évaluation des compétences acquises par les apprenants bénéficiaires des formations ;
- malgré les précautions prises en amont, des retards ont toujours été constatés au niveau de l'acquisition et de la mise à disposition des équipements, outillages et matières d'œuvre au niveau des ateliers des maîtres d'apprentissage. Des actions concertées devraient être prises au niveau du FAFPA et des services déconcentrés chargés de la passation des marchés publics pour remédier à cette situation qui pourrait, d'une manière ou d'une autre, impacter négativement la qualité des apprentissages pratiques au niveau des ateliers. À cet égard, après la première vague de formation qui prévoyait l'acquisition de l'équipement, outillage et matière d'œuvre par le FAFPA pour les centres de formation et pour les ateliers devant accueillir les jeunes en stage pratique, le projet a décidé de déléguer directement aux centres de formation les acquisitions. Cela n'a pas pu être fait pour les ateliers étant donné le nombre assez important d'ateliers et l'avantage surtout en termes d'efficacité économique de pouvoir acquérir le matériel par le FAFPA en gros. Par ailleurs, en déléguant les acquisitions aux opérateurs, un suivi rapproché en termes de matérialité des achats et aussi de qualité du matériel acquis s'impose.

Facteur de succès

- la collaboration entre les OF et les maîtres d'apprentissage permet non seulement de faire une liaison entre les apprentissages formels et les stages pratiques, mais également de mieux préparer la phase d'insertion directe des jeunes dans ces mêmes ateliers. Ces possibilités d'insertion motivent les jeunes à terminer leurs cycles de formation, le taux d'achèvement s'élevant à 99,2 % ;
- l'harmonisation des modules de formation offrant des supports pédagogiques améliorés et le renforcement des capacités pédagogiques des formateurs ont rendu les enseignements/apprentissages dans les centres plus attractifs pour les jeunes apprenants ;
- les missions régulières de suivi technico-pédagogique de démarrage et de qualité effectuées par les inspecteurs régionaux et départementaux et les nombreux passages des membres des comités régionaux *ad hoc* coordonnés par le FAFPA dans les centres de formation ont contribué à l'amélioration de l'accompagnement des formateurs, à l'amélioration des enseignements/apprentissages dans les centres et à l'entretien de la motivation des apprenants ;
- les évaluations régulières des acquis des formations et la certification en fin de formation réalisées par les services des inspections pédagogiques régionales et départementales ont permis de rassurer les parents et autres acteurs concernés sur la qualité des formations dispensées aux jeunes.

Insertion à travers un emploi salarié

Ce mode d'insertion consiste à faciliter aux jeunes formés, arrivés au terme de leur stage dans les ateliers ou entreprises et n'ayant pas encore la maturité nécessaire pour s'engager dans le développement d'une entreprise individuelle ou collective, le processus d'insertion dans ces mêmes structures en tant qu'employés salariés. Cette occupation leur permet non seulement de se fixer, de se perfectionner et de disposer d'un revenu régulier, mais aussi d'acquérir la maturité requise pour initier leurs propres projets d'entreprise. Comme déjà cité auparavant, ce mode d'insertion fait partie intégrante des contrats signés entre le FAFPA et les opérateurs de formation dans lesquels ces derniers s'engagent, entre autres, à assurer, à travers les ateliers de stages appuyés en équipements, un emploi salarié à au moins 50 % de jeunes finalistes des formations. Il est formalisé à travers un contrat de prestation précisant le mode de rémunération entre l'employeur et le jeune formé en début d'insertion.

Les principaux intervenants dans ce mode d'insertion sont :

- les opérateurs de formation qui, après avoir encadré les stages des jeunes dans des ateliers et entreprises, accompagnent leur insertion à travers les emplois salariés ;
- la CRA et la CMANI selon le domaine ou filière concernés, pour un suivi post-insertion et veiller ainsi à l'effectivité, la qualité et la durabilité de l'insertion de chaque jeune inséré dans les ateliers / entreprises employeurs⁷ ; et
- les communes et les plateformes qui participent aux missions de suivi et d'appui-conseil des jeunes. La participation des communes et des plateformes à ces missions de suivi-accompagnement devrait dans la durée garantir l'appropriation des résultats et la pérennisation des acquis.

Selon les résultats de l'enquête indépendante réalisée en août/septembre 2020 sur l'insertion des jeunes et la satisfaction de leurs employeurs, 1 015 jeunes (789 à Zinder et 226 à Agadez) âgés de 15 à 30 ans, dont 34,3 % filles, ayant choisi le modalité d'insertion par le salariat, ont été insérés à travers un emploi rémunéré en rapport avec leurs domaines de formation. Il est important de rappeler que les données d'insertion de la dernière enquête de 2020 doivent être interprétées avec précaution quant à la durabilité de l'insertion puisque elle a permis de mesurer l'insertion effective des jeunes des 1^{re}, 2^{de} et 3^e vagues (entre 2018 et 2019), soit 18 à 36 mois après la fin de leur formation⁸.

Par ailleurs, en comparaison avec les premières actions de formations, le nombre de demandes d'agrément d'opérateurs de formation enregistrées par les antennes du FAFPA a considérablement augmenté, surtout au niveau de Zinder où il est passé de 188 en 2017 à 604 pour la seconde et la troisième vague de formation en 2018 et 2019.

Pistes de réflexion / amélioration

- les équipes des CRA et CMANI déployées sur le terrain dont les capacités ont été considérablement renforcées avec l'appui du projet devraient poursuivre l'accompagnement des jeunes en insertion directe afin de rendre les emplois créés plus durables. La présence dans les deux régions des partenaires techniques et financiers appuyant l'insertion professionnelle des jeunes tels que GIZ/ProEmploi et Enabel pourrait être mise à contribution en cas de besoin pour assurer davantage d'efficacité et d'harmonisation dans les divers appuis au sous-secteur ;
- la question de l'inexistence de contrats entre l'atelier et les jeunes insérés avait été présentée par l'évaluation à mi-parcours du projet. Ce manquement a été adressé et des contrats existent actuellement pour la plupart des jeunes insérés auprès d'autres employeurs. Cependant, étant donnée la nature informelle de la plupart des ateliers/boutiques employant les jeunes, cette question de contractualisation devrait être abordée dans un contexte plus large d'appui à la formalisation des entreprises et à la structuration de l'emploi.

Facteur de succès

- le projet intervient dans des zones défavorisées. La qualité et la quantité d'équipements fournis aux centres de formation et aux ateliers d'apprentissage améliorent non seulement les conditions d'apprentissage dans lesdits centres, mais aussi le plateau technique des ateliers pour les stages pratiques et facilitent le recrutement des OF et des maîtres d'apprentissage prêts à insérer des jeunes ;
- l'appui conseil de proximité des jeunes insérés à travers l'emploi rémunéré dans les domaines artisanal et industriel par les CRA et CMANI a permis de veiller à l'effectivité de leur insertion, à leur perfectionnement professionnel et à leur maintien dans leurs structures d'insertion garantissant ainsi la durabilité de leur employabilité.

⁷ Recrutement et déploiement d'animateurs pouvant assurer un suivi et un appui conseil de proximité aux jeunes concernés par ce mécanisme d'insertion ainsi qu'à leurs employeurs.

⁸ À noter que, compte tenu du fait que les dernières formations en 2020 ont eu lieu juste avant la fin du programme, l'insertion des jeunes formés durant la dernière vague de formation en 2020 n'a pu être prise en compte dans le calcul de cet indicateur. La première enquête d'insertion, réalisée fin 2018, avait quant à elle permis de vérifier l'effectivité de l'insertion des jeunes formés lors de la première vague, à plus six ou sept mois après la fin de leur formation. La seconde enquête, réalisée fin 2019, avait quant à elle permis de vérifier l'effectivité de l'insertion des jeunes formés lors de la première vague, à plus 18-19 mois après la fin de leur formation et ceux des seconde et troisième vague, à plus 8-11 mois après la fin de leur formation.

Insertion via l'entrepreneuriat

L'insertion par la création d'entreprises individuelle ou collective via l'accès au cofinancement (crédit adossé à une subvention plus un apport personnel) est la seconde modalité d'insertion retenue par le projet. Il s'agit d'un mécanisme d'insertion dont la mise en place a nécessité :

- l'obtention de l'accord de la délégation de l'Union européenne au Niger pour une collaboration avec la BAGRI comme gestionnaire du financement des dossiers de microentreprise des jeunes ; et
- le recrutement d'une ONG par région pour l'accompagnement des jeunes dans le montage des dossiers à soumettre à la BAGRI et le suivi post obtention du crédit.

Ce volet d'insertion via l'accompagnement à la création d'entreprises à travers l'accès au crédit a été lancé par le projet début 2019 pour permettre aux jeunes des différentes cohortes intéressés par l'auto-emploi de créer leurs propres entreprises individuelles ou collectives. Ce mode d'insertion concerne les jeunes formés porteurs de projets de microentreprises. Parmi ces jeunes, il y en a qui prennent l'initiative de se constituer en groupements d'intérêt économique. En effet, le groupements d'intérêt économique trouve sa pleine justification dans un environnement économique où le système d'économie sociale et solidaire occupe une place de choix. En outre, plusieurs initiatives de groupements des jeunes autour des projets d'entrepreneuriat collectifs sont également enregistrées au niveau des principaux acteurs régionaux tels que le FAFPA, les CR, les Plateformes d'information et d'orientation des jeunes, le sultanat, etc. Par ailleurs, il y a des jeunes suffisamment outillés qui aspirent au portage de leurs projets individuels de microentreprises. Ces différentes initiatives sont généralement mûries à l'occasion des stages et/ou pendant les formations en entrepreneuriat.

Sur le plan technique, l'accompagnement de ce mode d'insertion consiste à apporter les appuis suivants :

- formation en entrepreneuriat au cours de laquelle les jeunes sont informés et sensibilisés sur le mécanisme de financement axé sur le crédit bancaire adossé à la subvention et invités à élaborer et/ou affiner des plans d'affaires portant sur leurs projets de microentreprises ;
- encadrement nécessaire aux jeunes promoteurs individuellement ou par groupements selon l'option du dossier, à travers un appui-conseil de proximité leur permettant de réussir la conception, le dimensionnement et la mise en œuvre de leurs projets d'entreprise ;
- facilitation à l'accès aux financements (crédit bancaire adossé à une subvention) nécessaires pour la mise en œuvre de leurs projets d'entreprise et mise en relation avec les partenaires stratégiques (réseaux des organisations professionnelles, autres intervenants, la BAGRI, et fournisseurs et acquéreurs des intrants et extrants).

Les principaux intervenants dans ce mode d'insertion sont :

- les opérateurs de suivi (ONG Sahel Action dans la région de Zinder et ONG Adkoul dans la région d'Agadez) chargés du suivi et de l'appui conseil de proximité des jeunes bénéficiaires (organisés en groupements d'intérêt économique et/ou individuellement) dans le processus de conception de projets d'entreprise (individuels et collectifs), d'élaboration des plans d'affaires y afférents, de constitution des dossiers de demande de financement et de la mise en œuvre des dossiers retenus pour financement ;
- les membres du comité *ad hoc* composé des représentants de la CRA, de la CMANI, de la DREPT/service orientation et insertion professionnelle, du FAFPA, du CR, des communes et du projet NIG/801 pour l'analyse technique et financière et la sélection des dossiers ;
- la BAGRI comme partenaire de cofinancement et de gestion financière des dossiers de demande de cofinancement présentés par les jeunes promoteurs ; et
- les communes et plateformes afin qu'elles puissent maîtriser et jouer leurs missions régaliennes respectives dans le processus.

Parmi les rôles attendus des plateformes et communes, il convient de noter entre autres l'appropriation des résultats, capitalisation de l'expérience et pérennisation des acquis.

Le mécanisme de financement retenu pour ce mode d'insertion est, à l'instar du dispositif prévu dans le cadre de la Facilité 1 du Fonds d'investissements pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), composé d'une subvention (40 % du montant global du micro-projet) adossée à un crédit bancaire à assurer par l'institution financière (50 %) et un apport personnel de 10 %. Dans le cadre des opérations de crédit du projet NIG/801 ciblant des jeunes, il est prévu une bonification de 3 % de l'apport personnel. Ceci étant, les pourcentages par acteur sont les suivants : 40 % subvention (NIG/801), 53 % crédit (BAGRI) et 7 % apport personnel (jeune ou groupement).

La mise en œuvre de ce volet d'insertion s'est heurtée à diverses difficultés dont les plus importantes sont :

- l'insuffisance de personnel et de moyens logistiques au niveau des agences régionales de la BAGRI, partenaire de la gestion du cofinancement des dossiers de demande de financement des projets présentés par les jeunes, occasionnant des lenteurs dans le traitement de ces dossiers ;
- les difficultés éprouvées par un bon nombre de jeunes promoteurs ayant opté pour l'auto-emploi à fournir leur apport personnel ;
- les freins religieux vis-à-vis du mode d'insertion qui comporte un accès au crédit : réticence de la part de certains jeunes à s'engager avec l'argumentaire que la partie crédit avec intérêt ne serait pas en phase avec les prescriptions de l'islam.

Malgré ces nombreux obstacles, quelques résultats encourageants dont certains pas attendus ont été obtenus :

- 1 314 jeunes (777 à Zinder et 537 à Agadez), dont 52,5 % de filles, âgés de 15 à 30 ans, ont été insérés à travers l'auto-emploi dans leurs domaines de formation sans attendre l'appui donné par le projet pour l'accès au crédit (enquête indépendante insertion 2020) ;
- 213 jeunes autoentrepreneurs (147 à Zinder et 66 à Agadez), dont 49,3 % de filles, ont bénéficié d'un cofinancement pour la réalisation de leurs projets d'entreprise (données BAGRI) ;
- l'enquête montre que plus des deux tiers des jeunes auto-entrepreneurs formés, certifiés, insérés via l'auto-emploi et n'ayant pas accès au micro-crédit ne souhaitent tout simplement pas s'endetter (67 %), soit pour des raisons culturelles (la religion musulmane interdit l'intérêt), ou par crainte de faire faillite dans un contexte économique difficile. Par ailleurs, près d'un jeune sur quatre (24 %) n'a pas d'informations sur les possibilités de bénéficier d'un micro-crédit, ce qui devrait pousser à renforcer le dispositif de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes à l'accès au micro-crédit ;
- au total, 1 527 jeunes (924 à Zinder et 603 à Agadez), dont 52 % de filles, âgés de 15 à 30 ans, ont été insérés à travers l'auto-emploi dans leurs domaines de formation. La répartition des jeunes insérés à travers l'auto-emploi par domaine d'insertion est la suivante : agro-sylvo-pastoralisme : 800 (52,4 %), artisanat : 527 (34,5 %) et filières industrielles : 200 (13,1 %) ;
- à noter que d'après la dernière enquête d'insertion réalisée en août 2020, « Les 3/4 des jeunes insérés via un auto-emploi expliquent leur choix par la volonté de rester indépendants. La moitié des jeunes insérés via le salariat considère ce mode d'insertion comme une phase transitoire qui leur permettra d'acquérir des compétences en vue d'alternatives plus attractives, notamment l'auto-entrepreneuriat. L'attrait pour l'auto-entrepreneuriat s'explique également par le fait que dans les deux régions, les opportunités locales sont essentiellement informelles et jouent le rôle d'amortisseur social face à la pauvreté. La précarité des conditions associées au salariat (cf. moins d'un jeune salarié sur cinq dispose d'un contrat de travail) peut également pousser les jeunes à s'orienter davantage vers l'auto-emploi.

Pistes de réflexion / amélioration

On constate que certains jeunes issus des ménages économiquement vulnérables ont connu beaucoup de difficultés à mobiliser leur apport personnel dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'entreprise à coûts partagés. La réalisation des projets d'Activité génératrice de revenu en groupements ne leur permettrait-elle pas de développer une économie sociale et solidaire et de s'autonomiser économiquement grâce aux revenus issus de la redistribution des retombées et/ou de l'emploi temporaire ou permanent garanti par les pratiques d'Activité génératrice de revenu ?

Facteur de succès

- la pertinence des filières retenues où le besoin de main d'œuvre qualifiée est tangible et à forte valeur économique ajoutée a fait que beaucoup de jeunes se sont insérés dans le tissu économique de leurs terroirs sans attendre l'appui financier du projet. Ceci représente une externalité positive qui montre aussi l'engouement des jeunes pour monter leurs propres entreprises ;
- l'environnement religieux poussant les maris à ne pas accepter que leurs épouses travaillent pour le compte d'une autre personne a fait que la seule option qui restait à celles-ci soit la création de petites entreprises individuelles autour du cercle familial (région de Zinder) ;
- la pesanteur socio-culturelle (travailler sous la coupe d'un MA est perçu comme une sorte d'esclavagisme chez les Touaregs et les Toubous-kanouri) a fait que bon nombre de jeunes ont préféré le mode d'insertion par l'auto-entrepreneuriat (région d'Agadez).

L'environnement socio-économique complique la création d'emploi formels

En termes de fréquence de rémunération, les paiements occasionnels ou en fonction des recettes constituent le mode de rémunération le plus fréquent, quel que soit le statut d'insertion (salariat ou auto-emploi). Près de six employés sur 10 (57 %) sont rémunérés suivant ce mode de paiement contre un peu moins de quatre auto-entrepreneurs sur dix (39 %).

La majorité des entreprises locales étant de taille très faible et l'activité génératrice de revenu étant instable, les employés comme les auto-entrepreneurs sont ainsi payés à la tâche, en fonction de l'activité économique.

Les rémunérations dites plus régulières (hebdomadaires et mensuelles) sont relativement faibles et s'observent surtout chez les auto-entrepreneurs (24 % parmi les auto-entrepreneurs, contre 6 % parmi les employés pour les paiements mensuels ; 12 % parmi les auto-entrepreneurs contre 10 % parmi les employés pour les paiements hebdomadaires). En revanche, les rémunérations journalières sont environ trois fois plus fréquentes parmi les jeunes insérés via le salariat que les jeunes insérés via un auto-emploi (26 % contre 9 %).

Au niveau des tranches de rémunération, il ressort de l'enquête qu'un quart des jeunes formés, certifiés et insérés perçoit entre 5 000 et 10 000 FCFA par mois, près d'un tiers des jeunes formés, certifiés et insérés perçoit entre 10 000 et 25 000 FCFA par mois, et près de 20 % perçoit plus de 25 000 FCFA, quel que soit leur statut d'insertion.

Lors des échanges eus pendant l'atelier de réflexion mené en 2019, les participants ont émis la recommandation suivante pour adresser cette problématique :

- accompagner le développement des entreprises dans la durée sur le plan institutionnel, organisationnel et matériel pour qu'elles soient en mesure de créer des emplois stables et rémunérateurs.

À noter qu'une réflexion plus structurante au niveau macro afin d'améliorer les conditions d'insertion et le tissu économique du pays seraient également nécessaires pour garantir des résultats plus perennes en matière d'insertion des jeunes.



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les rapports d'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale ainsi que les résultats issus des enquêtes d'insertion réalisées en 2018/2019/2020 ont démontré que l'approche de formation-insertion mise en œuvre dans le cadre du NIG/801 s'est avérée pertinente et efficace.

Le projet NIG/801 est en phase avec la logique du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne grâce à des formations de courte durée et d'insertion de jeunes formés dans diverses filières porteuses, âgés de 15 à 30 ans, ruraux, déscolarisés ou faiblement scolarisés, dépourvus de compétences professionnelles, confrontés au chômage et au sous-emploi – caractéristiques qui, par conséquent, font d'eux des proies faciles pour le marché lucratif lié à l'immigration irrégulière. En effet, rien qu'à elles seules, les régions de Zinder et d'Agadez représentent presque un tiers des jeunes de la tranche d'âge 15-30 ans que compte le Niger. Ces jeunes, qui souffrent d'un accès difficile au foncier ou aux ressources de production agricole, de la réticence des institutions financières à octroyer des prêts, ainsi que de faibles opportunités de formations professionnelles ont pu bénéficier à travers le projet NIG/801 d'appuis pour leur autonomisation. Leur capacité d'auto-emploi et leur employabilité dans des emplois salariés ont été améliorées. Même si les impacts de ces actions devront être évalués à plus long terme, il a été possible de constater une appréciation très positive de la part des jeunes, de leurs parents mais aussi des autorités des deux zones d'intervention, avec un plaidoyer très fort qui a été mené dans les COPIL par les conseils régionaux des deux régions pour la prolongation du projet.

Le projet s'inscrit également en cohérence avec les priorités nationales déclinées dans le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation 2014-2024, remplacé par le Plan de transition pour le secteur de l'éducation et de la formation 2020-2022, de par l'appui effectif aux DREPT, aux deux antennes du FAFPA et à la mobilisation inclusive des acteurs publics et des opérateurs privés.

L'identification des besoins en formation à Agadez et à Zinder dans une vingtaine de filières, la cartographie des entreprises artisanales et des centres de formation privés et publics, le rehaussement du plateau technique des entreprises artisanales et des centres de formation sélectionnés ont élargi l'accès et la qualité des offres de formation.

Ainsi, le projet contribue effectivement à l'amélioration du pilotage de l'EFPT au niveau local, à l'accroissement du nombre de jeunes qualifiés dans divers métiers porteurs de la zone d'intervention qui couvre 65 % du territoire nigérien et à l'amélioration de l'employabilité des jeunes.

Certaines difficultés sont toutefois à signaler. Elles sont principalement dues au contexte économique et culturel des régions cibles et relèvent donc davantage d'un niveau macro. La pesanteur des normes sociales ainsi que la faiblesse du tissu économique constituent des limitations certaines sur lesquelles les interventions n'ont que peu de prise à l'échelle d'un projet.

Il convient alors de les prendre en compte comme étant des biais/des risques/des contraintes dans l'atteinte des objectifs du projet, pour la formulation de nouvelles activités portées par les partenaires nationaux et par les agences de coopération dans ce secteur.





Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne.
Son contenu relève de la seule responsabilité de LuxDev et ne reflète pas
nécessairement les opinions de l'Union européenne.

POUR PLUS D'INFORMATION

PROJET NIG/801

Direction régionale de l'enseignement professionnel et technique de Zinder

Tel | +227 20 51 08 82

Direction régionale de l'enseignement professionnel et technique d'Agadez

Tel | +227 20 44 07 13

Email | niamey@luxdev.lu

www.luxdev.lu



Agence luxembourgeoise pour la
Coopération au développement



Ministère des Enseignements
professionnels et techniques



Projet financé par
l'Union européenne